

L - M - N

Laine : Matériau composé de longs filaments enchevêtrés : - Laine d'acier : amas de longs filaments d'acier utilisé en décapage et ponçage fin, surtout en menuiserie. laine de bois : enchevêtrement de longs et fins copeaux de bois, utilisé autrefois comme absorbant ; syn. frisure de bois. - Laine de laitier : calorifuge minéral d'aspect laineux, obtenu en projetant de la vapeur d'eau sur un jet de laitier en fusion. - Laine minérale : terme générique désignant un amas de fibres en matière minérale amorphe, laineuse, et qui sont obtenues à partir de laitier, de roche ou de verre. Les produits isolants à base de fibres minérales font l'objet de normes.

- Laine de roche : matériau isolant dont les fibres sont obtenues par filage de mélanges de minéraux en fusion (schistes, silico-calcaires) ; son coefficient λ est voisin de 0,03 à 0,04 W/m.°C.

- Laine de verre : matériau isolant constitué d'un enchevêtrement de fibres de verre filé très fines (15 à 20 g) ; son coefficient λ est voisin de 0,040 W/m.°C. Le plus souvent, ce matériau est présenté soit en panneaux, nu ou contrecollé à un papier kraft enduit formant pare-vapeur, soit en rouleaux, sous forme de matelas, entre deux feuilles de papier kraft dont l'une forme pare-vapeur.

Laitance : Matière blanche poudreuse apparaissant à la surface des ouvrages en béton. Lambourde : - 1. Pièce de bois placée horizontalement le long d'un mur ou d'une poutre, et destinée à recevoir les solives d'un plancher. - 2. Lambourde à parquet, pièce de bois de 27 à 34 mm d'épaisseur et de 80 de largeur environ, scellée sur une dalle en béton ou clouée sur des solives, et destinée à recevoir des lames de parquet ou des panneaux divers.

Lambrequin : Motif décoratif constitué par des découpes pratiquées dans les planches de rive et les bandeaux, pour en agrémenter l'aspect. Les lambrequins furent à la mode dans la seconde moitié du dix-neuvième siècle et au début du vingtième. Lambris : Tout panneau fait d'un assemblage de planches embrevées pour composer des portes, cloisons, revêtements de murs :

- Lambris arasé : lambris dont les panneaux affleurent leur bâti d'encadrement de tous côtés.

- Lambris à table saillante : lambris de porte ou de revêtement dont chaque panneau comporte une table en saillie, éventuellement ouvragée de motifs en bas-reliefs ; le lambris est dit à petits cadres si les moulures sont poussées sur le bâti lui-même, à grands cadres si des moulures sont interposées entre les panneaux et le bâti.

- Lambris à glace : il est fait de panneaux sans plate-bande embrevés dans un bâti sans moulures ni chanfreins, formant une bordure plane, en saillie.

- Lambris d'appui : lambris arrêté par une cimaise à une hauteur de 80 à 130 cm, la partie supérieure du mur étant peinte ou tapissée.

- Lambris de hauteur : lambris habillant un mur sur toute sa hauteur.

- Lambris à montants : il est composé de panneaux embrevés dans des cadres moulurés dans une alternance de pilastres, formant un revêtement mural décoratif fréquent autrefois dans les pièces de réception et les bibliothèques.

- Lambris simple ou non assemblé : composé seulement de frises de 0,11 m de largeur, jointes à rainure et à languette et fixées par des pointes en biais sur un bâti mural.

Lambrissage : Ouvrage en lambris et son exécution. Ensemble des lambris d'un local ou d'un bâtiment. Lame d'air : - 1. Isolation : espace libre de quelques cm entre deux parois parallèles. Les lames d'air peuvent avoir l'une ou l'autre de ces deux fonctions, ou les deux : a) pour l'isolation thermique, les lames d'air immobile, ou lames d'air fermées- constituent un des meilleurs isolants à condition que leur épaisseur soit suffisante pour réduire les échanges thermiques par conduction: au-dessous de 2 cm, l'efficacité diminue rapidement. Dans le cas des lames d'air ventilées par des ouvertures basses et hautes vers l'extérieur (sous un matériau de couverture ou derrière un bardage), le mouvement de l'air doit être lent pour ne pas éliminer rapidement les flux calorifiques. b) pour l'assainissement des murs, les lames d'air constituent une coupure de capillarité et un écran qui empêche les eaux d'infiltration de traverser la paroi ; si la lame d'air est ventilée lentement par des ouvertures extérieures hautes et basses, elle contribue à l'assèchement des parois : elle se charge d'humidité pour l'évacuer à l'extérieur. - 2. Vitrierie : les lames d'air constituent l'écran thermique des vitrages isolants et survitrages.

Lamellation : Technique de fabrication de pièces de bois, poutres ou pièces de charpente en lamellé-collé, par contrecollage de lames multiples de bois raboté. Lamellé-collé : Technique d'assemblage des bois par superposition de lamelles à fils parallèles, préalablement encollées, et après polymérisation de la colle sous pression. La fabrication du lamellé-collé comprend : le séchage des lamelles; leur aboutage; le collage des joints et la coupe de longueur des lamelles; le rabotage, au cours duquel l'épaisseur des lamelles est calibrée; l'encollage; la mise sous presses; le cadrage en épaisseur, après stabilisation des éléments collés; le taillage; la finition; le stockage. Cette technique permet d'obtenir des éléments de structure de formes et de dimensions hors nature, très intéressants pour la

réalisation de nombreux ouvrages.

Lamibois : Le lamibois, ou LVL, est constitué de lamelles ou de placages déroulés jointés bout à bout et collés fil sur fil, contrairement au contreplaqué où les fils sont croisés. Le principe de fabrication est le même que pour le lamellé-collé, les planches de bois aboutées étant remplacées par des placages. Ce matériau se présente essentiellement sous forme de poutres. Il est très répandu en Amérique du Nord. En Europe, il est fabriqué dans une seule usine, en Finlande. Il est utilisé pour des applications structurelles et en menuiserie. **Languette** : Partie Malle en forme de petit tenon continu, usinée sur une pièce de bois et destinée à s'assembler dans une rainure. La languette peut comporter deux épaulements ou un seul; dans ce dernier cas, il s'agit d'une languette bâtarde.

Lanterneau : Surélévation longitudinale au sommet d'un comble, pour l'aérer et l'éclairer les parties verticales du lanterneau peuvent être garnies fortes persiennes ou de châssis fixes ou mobiles, tandis que son toit est à une ou deux pentes. **Laquage** : Revêtement des tôles par application de peintures pour la protection des surfaces contre la corrosion. Ce sont des peintures acryliques, polyesters, etc.

Larder : Enfoncer de biais une pointe dans une pièce de bois, pour lui permettre de pénétrer plus profondément dans une autre pièce. **Larmier** : Partie antérieure d'une pièce d'appui, se terminant en sous-face par une petite moulure appelée goutte d'eau.

Lasure : Produit d'imprégnation et de revêtement qui confère aux ouvrages en bois exposés aux intempéries à la fois la protection (hydrofuge, insecticide et fongicide) et la décoration (teinte naturelle ou coloration). **Lattage** : Mise en place d'un ensemble de lattes, et ouvrage qui en résulte.

Latte : - 1. Menuis.: autrefois, débit courant de Chêne ou de Châtaignier, en tasseaux longs et peu épais (env. 20 x 30 mm); désigne aujourd'hui, plus généralement, tout débit de bois en planchettes de 5 x 26 à 12 x 55 mm de section. - 2. Couvert.: la latte carrée, tasseau de section carrée, désigne le liteau. **Latte-volige**, ou **volige** : latte plate sur laquelle sont clouées ou accrochées les ardoises. La latte de redressement désigne parfois la chanlatte. **Lattis** : - 1. Ensemble de lattes parallèles, espacées régulièrement ou jointives, clouées sur une surface ou sur un ouvrage tel que solivage, chevronnage de toit... - 2. Ligne de lattis, voir ligne. - 3. Venir au lattis, être placé dans le même plan que le dessus des chevrons (en parlant du dessus d'un arbalétrier ou d'une panne, par exemple). - 4. Travailler au lattis, dans une épure de charpente, se servir d'une ligne ou d'un plan prolongé jusqu'au lattis, pour obtenir un emprunt ou une directrice - 5. Le lattis mécanique est un treillis manufacturé utilisé comme armature des enduits de plâtre traditionnels appliqués en plafond, ou en surface murale sur pans de bois. Il est constitué de rangs de fines lattes assemblées parallèlement avec du fil de fer galvanisé, torsadé entre chaque latte. Il est fourni en rouleaux à dérouler et à fixer sous les solives des planchers. Une variante, le lattis de roseaux, ou canisse, ou cannetis, est constituée de roseaux fendus assemblés de la même façon.

Levage : - 1. Action de lever. - 2. Dans un sens plus large, ensemble des opérations ayant pour but la mise en place de la charpente sur le chantier, et comprenant l'implantation, la vérification des alignements, des hauteurs et des niveaux, la distribution des bois, le levage proprement dit, le réglage de la charpente et la finition. **Levageur** : Ouvrier spécialisé dans le levage des charpentes.

Lien : - 1. Pièce oblique placée dans l'angle de deux autres pièces, pour les stabiliser par triangulation. - 2. Lien de faitage, pièce oblique, placée généralement à 45° dans l'angle du poinçon et du faitage, pour maintenir la ferme dans sa position verticale et assurer le contreventement longitudinal de la charpente. - 3. Lien de sablière, pièce oblique jouant le même rôle que le lien de faitage, dans les constructions sur poteaux. - 4. Lien de panne, pièce destinée à soulager une panne dont la portée est trop longue ou qui comporte un porte-à-faux. - 5. Lien de pente, lien à dévers dont l'établissage exige qu'il vienne deux fois sur ligne car il s'assemble obliquement dans deux pièces différentes. - 6. Lien à tenaille, lien croche, généralement double, entrant dans la composition des guitardes, et adoptant la forme d'une tenaille. - 7. lien Mansart, lien qui, dans un comble à la Mansart, s'assemble contre le pied de l'arêtier du brisis et va soulager la panne de bris. **Lierne** : - 1. Pièce de bois employée dans les charpentes à la Philibert Delorme, pour réunir les fermes entre elles. - 2. Pièce de bois destinée à réunir toutes les solives d'un plancher, et remplacée de nos jours par des entretoises. - 3. Nom parfois donné aux sous-faîtages, du fait que, dans la charpente à chevrons formant fermes, ils relient les entrails retroussés, lesquels sont assimilés aux solives d'un plancher. - 4. Arêtier ou noue sur lierne, voir arêtier ou noue.

Limon : - 1. Partie rampante et porteuse d'un escalier, recevant les marches, les contremarches et les balustres. - 2. Limon central, limon présentant la particularité d'être placé le plus souvent à l'axe d'un escalier dont les marches sont en porte à faux. - 3. Limon plate-bande limon horizontal, placé sur le pourtour d'une trémie d'escalier et en face de l'épaisseur du solivage, du plafond et du plancher, pour former la continuité du limon rampant et permettre l'assemblage de pied des bandes. **Linçoire** : Pièce de charpente d'un plancher de bois, portée par deux solives ; parallèle à un mur, le linçoir reçoit les abouts de solives interrompues au droit d'un conduit de fumée ou d'une maçonnerie insuffisamment porteuse, par exemple au-dessus d'une ouverture. Il se différencie du chevêtre par le fait que ce dernier est nettement plus éloigné du mur. Par déformation, le mot linçoir est de plus en plus utilisé pour désigner une poutre muraille, fixée le long d'un mur. En toiture, le linçoir désigne la pièce porteuse de chevrons interrompus au droit d'une souche de cheminée, d'une lucarne ou d'un châssis de baie rampante. **Syn.:** guigneau.

Linteau : Pièce horizontale, généralement en Chêne, placée au-dessus d'une ouverture pour en former la partie supérieure et supporter la charge qui lui est superposée. Lisse : - 1. Pièce de bois disposée parallèlement entre un limon et une main courante, pour réduire le vide entre ces deux éléments. - 2. Pièce horizontale placée entre des poteaux, pour recevoir le bardage. - 3. Pièce intermédiaire entre la main courante et la sous-lisse d'un garde-corps d'échafaudage. 4. Pièces horizontale dans un mur à ossature légère en bois.

Listel : Carrelage linéaire utilisé en frise décorative. **Liteau** : Latte étroite, tasseau de bois de section carrée (environ 25 x 25 mm) ou rectangulaire (de 18 x 35 à 30 x 40 min). - 1. Couvert.: les liteaux servent surtout à accrocher les tuiles et les ardoises ; ils sont cloués en lattes horizontal, en liaisonnement sur les chevrons, avec un espacement égal au pureau des tuiles ou des ardoises. Les liteaux doivent être traités pour leur conservation, comme tous les bois de charpente. - 2. Menuis.: tasseau fixé contre un mur pour servir de support.

Liteaunage, litonnage ou littelage : Mise en place des liteaux, ensemble des liteaux d'un toit. Syn.: lattage. **Loggia** : Balcon couvert et fermé latéralement, ne faisant pas saillie par rapport au plan de la façade.

Long-pan : Versant le plus long d'un comble, délimité à sa base par l'extrémité des chevrons, et, au sommet, par le faîtage : " un comble sur pignons est composé de deux long-pans; un comble deux-éaux comprend deux croupes et deux long-pans ". **Longrine** : Longue pièce de bois qui soutient, relie ou renforce plusieurs autres pièces: "dans un pont en charpente a longrine peut avoir la même fonction que le longeron, et être placée parallèlement et très au-dessous de lui; dans un échafaudage, la longrine relie les pointiers et supporte les boulins". Syn. tendière. Poutre d'infrastructure reliant des plots de fondation.

Lucarne : Ouverture pratiquée dans un comble pour en éclairer et en aérer l'intérieur. En général, une lucarne se compose d'une façade dans laquelle prend place la fenêtre, de jouées qui sont les parties triangulaires adossant la lucarne au comble, et du comble de la lucarne proprement dit.

LVL : Voir Lamibois. Abréviation de l'anglais Laminated veneer Lumber, lamellé-collé de placage et employée fréquemment pour désigner le lamibois.

M

Main courante : Partie haute d'un garde corps, ou barre d'appui longeant une paroi.

Maître d'œuvre : Personne physique ou morale chargée par le maître d'ouvrage de la conception d'un projet immobilier, de l'assistance pour le choix des entreprises, et de la vérification de la conformité des constructions par rapport au projet élaboré et aux engagements contractuels. La fonction de maître d'œuvre est notamment exercée par les architectes.

Maître d'ouvrage : Personne physique ou morale pour le compte de laquelle sont réalisés une construction ou des travaux. Le maître d'ouvrage réunit les fonds et choisit le maître d'œuvre. Un particulier qui construit une maison individuelle en est son maître d'ouvrage.

Mansardé : Se dit d'un espace aménagé dans des "combles à la Mansarde". Le comble est formé par deux pans brisés. Le partie basse ayant un angle proche de la verticale.

Maquette d'essai : modèle réduit exécuté par un concepteur pour tester différentes hypothèses.

Marché : Accord portant sur des travaux à exécuter. Il comprend un descriptif des prestations dues, les prix, les délais d'exécution, ainsi que les obligations et engagements des parties.

Marquise : Auvent situé au dessus d'une porte d'entrée, souvent vitré.

Métal déployé : Sorte de grillage obtenu à partir d'une tôle nue, galvanisée ou électrozinguée découpée en fentes parallèles assez courtes, ouvertes ensuite en losanges sous l'effet d'une extension transversale. Le métal déployé sert d'armature au plâtre et autres produits de protection contre l'incendie. Dans ses épaisseurs maximales, il sert aussi de caillebotis, de garde-corps, de brise-soleil, etc.

Métallisation : Procédé de revêtement et de protection de surfaces métalliques obtenu par projection pneumatique en fines gouttellettes, au pistolet métalliseur – dit aussi chalumeau métalliseur – d'un métal fondu par une flamme oxy-gaz (acétylène, propane, etc.). Elle nécessite une certaine rugosité du subjectile.

Mezzanine : Plancher complémentaire aménagé dans une pièce offrant une grande hauteur sous plafond.

Modélisation : représentation visuelle, à l'aide d'un logiciel, de phénomènes invisibles à partir d'algorithmes et de modèles mathématiques.

Moellon : Eléments de pierre de forme irrégulière utilisé en maçonnerie.

Moignon : - 1. En ossature métallique : Amorce de poutre. Un moignon est une partie extrême de travée de portique soudée en atelier sur le poteau et réalisant un nœud parfaitement encastré. L'assemblage sur le chantier de la partie centrale de la travée sur le moignon se situe avantageusement dans la zone de moment fléchissant nul. Il est très souvent réalisé par boulonnage. Cette forme de montage est réservée aux ossatures en portiques simples ou multiples. - 2. En couverture : Élément tubulaire soudé sous une gouttière ou sous une cuvette, constituant le départ d'une descente d'eaux pluviales.

Mouvements différentiels : mouvements des composantes de la structure pouvant occasionner des ruptures et autres désordres.

Multicouche : Se dit d'une étanchéité de terrasse constituée par un complexe de bandes étanches collées entre elles.

Murs : Mur aveugle - mur sans ouvertures. Mur banché - mur en béton armé. Mur d'échiffre - mur sur lequel reposent les marches d'un escalier. Mur mitoyen - mur situé sur la limite séparative entre deux propriétés. Mur pignon : mur latéral d'une construction, perpendiculaire aux façades principales. Mur porteur : mur structurant assurant la descente des charges d'une construction. Mur de refend : mur porteur situé à l'intérieur de la construction et reliant les façades ou les pignons entre eux. Mur de soutènement : mur permettant de résister à des poussées latérales (poussées des terres en sous sol...) Mur bahut : mur de faible hauteur formant soubassement. Nef : partie centrale d'une église chrétienne à plan basilical, comprise entre le chœur et l'entrée.

Noeud : Point où concourent deux ou plusieurs barres d'une ossature en assemblage commun. Noquet : Bande de zinc posée en couverture à la jonction de deux pans (angles rentrants ou saillants)

Noe : Angle rentrant formé par l'intersection de deux pans de toiture.

Nu : Surface de référence à partir de laquelle sont mesurés les retraits et les saillies des éléments situés à proximité.

Nuance : Caractéristique d'un acier de construction exprimée par la limite d'élasticité garantie ou par la résistance à la rupture garantie, dans des conditions d'allongement % minimal imposé et parfois de pliage à 180°.